

## COMPTE RENDU de la REUNION du 2 mars 2021

### Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Nelly BENEDICK, Geneviève MOULINIER

Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger. EYMERI, Dominique SAINT AVIT, Nicolas MONNEREAU.

### Excusés :

Mmes Danielle BRUVRY,

### Pouvoirs :

Mme Christine LEGUET à Mme Colette STELLJES

Mr JL LAMOUREUX à Mme Colette STELLJES.

Secrétaires de séance : Mmes Geneviève MOULINIER et Nelly BENEDICK.

La séance débute à 20 h 35.

### ➤ **Délibération demande de subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)**

Mme le Maire indique qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la FDAEC (Fonds Départemental d'Aide aux Collectivités) réparti en 3 pôles, pour le matériel, la voirie, le matériel, pour un total de 60 677,72 €.

Suite à l'entretien avec Madame la Conseillère Départementale le 25 février 2021, il apparaît nécessaire de présenter avant le 28 février, une demande de subvention auprès de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local), pour la réhabilitation et rénovation énergétique de l'immeuble sis le Bourg Sud à Flaujagues, pour lequel SOLIHA a établi un rapport s'élevant à 275 862 € TTC. GIRONDE HABITAT a fait une offre de rachat de cet immeuble de 80 000 € ;

Mme le Maire propose de présenter une demande de subvention pour la réhabilitation dudit immeuble.

Pour la constitution du dossier, un cabinet d'architecte (bâtiment et énergie) a été contacté pour établir un devis et une étude de l'ensemble des travaux qui vont permettre de classer ce bâtiment dans une catégorie énergétique satisfaisante, le faisant passer de l'étiquette G à C pour le CEP (somme des consommations d'énergie sur une année) et de l'étiquette G à D pour les GES (gaz à effet de serre).

Le devis du montant des travaux de réhabilitation d'élève à 138 500 € HT soit 152 350 € TTC (TVA récupérable pour une partie).

Une demande de subvention complémentaire doit être présentée auprès du Conseil Départemental sur la base de 25% de 120 000 € soit 30 000 €.

Ce projet de réhabilitation se financera de la façon suivante :

- DSIL 40% soit 55 400 €
- Conseil Départemental 30 000 €
- Autofinancement 66 950 €

Cet autofinancement sera assuré par un crédit en remplacement d'un crédit actuel qui prend fin en Décembre 2021.

Le Conseil Municipal après délibération vote POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Fin de la réunion à 21 h 20.